

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 11 (1919)
Heft: 6

Rubrik: Commission syndicale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission syndicale

La commission syndicale s'est réunie à Olten, à la Maison du Peuple, le vendredi 9 mai, sous la présidence d'Oscar Schneeberger.

Commission pour l'étude de la socialisation

Conformément à la décision du dernier Congrès extraordinaire, le Comité fédéral propose la nomination d'une commission de neuf membres pour l'examen de cette question. Sont désignés: Dr Klöti, Zurich; Prof. Stephan Bauer, Bâle; Ch. Naine, conseiller national, Lausanne; Dr Reichesberg, Berne; A. GrosPierre, conseiller national; E. Duby, conseiller national; Karl Durr et Charles Schurch, secrétaires de l'Union syndicale, Berne, et Marie Huni, Zurich, secrétaire des ouvrières. Cette commission pourra s'adjoindre d'autres personnes compétentes.

La question du chômage

Le chômage prend toujours plus d'extension et le meilleur moyen d'en secourir les victimes, c'est de leur procurer du travail. L'office fédéral pour le chômage a convoqué ces derniers temps une conférence à laquelle l'Union syndicale fut invitée. Cette conférence adopta un projet de subventionnement d'entreprises de constructions privées et collectives par la Confédération, les cantons et les communes (voir *Revue syndicale* de mai). Ce projet devait être adopté et mis en vigueur par un arrêté du Conseil fédéral pris en vertu des pleins pouvoirs. Mais une conférence des représentants des cantons décida d'attendre la prochaine session des Chambres fédérales. Les travaux seront ainsi retardés et une bonne partie de la belle saison ne pourra pas être utilisée. Pour protester contre ce sabotage, la commission vote la résolution suivante:

«L'Union syndicale prend connaissance avec surprise de ce que le projet de l'office fédéral du chômage pour l'encouragement des entreprises de constructions sur le terrain de la Confédération, qu'il eût été tout indiqué de faire entrer immédiatement en vigueur, ait rencontré de l'opposition de la part des représentants des cantons. Le chômage qui sévit actuellement dans tous les métiers du bâtiment, ainsi que dans ceux qui en dépendent; la pénurie de logements, dans toutes les villes et régions industrielles nécessitaient une mise en vigueur immédiate.

La commission syndicale proteste contre le sabotage auquel on s'est livré d'un certain côté, sous prétexte de défense des droits démocratiques et qui consiste à demander un arrêté de la Confédération au lieu d'un arrêté du Conseil fédéral. Elle proteste d'autant plus que, du même côté, jamais une voix ne s'élève contre les pleins pouvoirs du Conseil fédéral, lorsqu'ils sont dirigés contre les ouvriers organisés. La commission syndicale demande en considération de la remise de ce projet à l'Assemblée fédérale:

1. Le prélèvement de la subvention sur les moyens habituels de la Confédération.
2. L'élévation du montant de la subvention prévue de 10 à 30 millions de francs.
3. La prolongation de la durée du prêt hypothécaire à 30 ans.
4. La liquidation de ce projet dans les deux Chambres durant la session de juin.»

Ouvriers des forces électriques

La commission décide de convoquer une conférence des représentants de la fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers, de la fédération des ouvriers des communes et des États avec ceux de la nouvelle fédération des ouvriers des usines électriques. Une résolution

dans ce sens est adoptée. Elle charge le comité fédéral de faire tout ce qui est en son pouvoir pour tenter un rapprochement durable des ouvriers de cette catégorie.

Revision de la loi sur les assurances

Une séance aura lieu le 26 mai pour examiner un projet de revision.

Semaine de 48 heures

Cette question a fait de grands progrès ces derniers temps. Plusieurs fédérations sont en pourparlers. Une entente paraît être possible partout, sauf cependant dans l'industrie du bâtiment, où les patrons font une grande opposition. Chez les cheminots aussi, l'introduction de la semaine de 48 heures est en bonne voie. Suivant une déclaration du conseiller fédéral Haab, cette loi comprendrait aussi les cheminots des voies secondaires, souvent délaissés jusqu'ici dans l'obtention de certains avantages dont bénéficiaient leurs collègues des C.F.F. Après une longue discussion à laquelle les représentants de toutes les fédérations prennent part, il est décidé:

1. D'organiser des manifestations dans tout le pays en faveur de la loi sur la semaine de 48 heures. Ces manifestations doivent avoir lieu pendant la session des Chambres fédérales en juin.

2. D'inviter toutes les fédérations membres de l'Union syndicale à venir financièrement en aide aux fédérations obligées d'entrer en mouvement pour faire aboutir la semaine de 48 heures.

Un télégramme de sympathie est adressé aux ouvriers sur bois qui, le jour même, sont en discussion avec leurs patrons au sujet de la semaine de 48 heures.



Commission centrale d'éducation ouvrière suisse

A toutes les organisations ouvrières!

Chers camarades,

Toujours plus persuadé de la nécessité d'un travail d'éducation dans les organisations ouvrières, la Commission centrale d'éducation ouvrière a décidé de lancer un appel pressant aux organisations de toutes les régions pour qu'elles créent dans chaque localité sans exception une commission locale d'éducation ouvrière. Une circulaire a été adressée ces jours passés à toutes les organisations dans laquelle nous leur faisons ressortir la nécessité d'un tel travail. Partout où les syndicats sont groupés en unions syndicales, nous les invitons à s'entendre avec le parti socialiste de l'endroit pour nommer en commun une commission d'éducation. Dans les localités où une seule section a reçu nos instructions, nous les invitons à prendre d'urgence l'initiative d'une convocation des organisations de la localité pour discuter cette question.

Les adresses des commissions nouvellement nommées ainsi que celles qui existent déjà, doivent être annoncées aussi vite que possible jusqu'au 10 juin, au bureau de la commission centrale d'éducation ouvrière, Kapellenstrasse, 8, à Berne.

*

La Commission centrale d'éducation ouvrière s'est aussi préoccupée de l'organisation de causeries dans chaque syndicat ou section socialiste. Comme cette nouvelle organisation touche à toutes sortes de questions connexes qu'il est nécessaire d'éclaircir d'abord avec les sections participantes, il a été décidé de convoquer cinq conférences régionales auxquelles sont convoqués:

1. Les organisations cantonales du Parti et des syndicats.